ID: 038-200030658-20240212-2024_28-DE

Publié le 19/02/2024



Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél.: 04.76.34.11.22 - Fax: 04.76.34.13.37 - Courriel: accueil@cdctrieves.fr

2024/28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice: 41

Date de Convocation : 6 février 2024

Présents: Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.

Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier

Pouvoirs: Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Méneghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.

Votants: 38 Pour: 38

OBJET: CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE DE L'ISERE POUR LE BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNEE INSCRITS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET **DE RANDONNEE**

La Communauté de Communes du Trièves, par convention avec le Département de l'Isère, est maître d'ouvrage de la gestion du réseau de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les communes du Trièves hors Parc du Vercors.

Il incombe ainsi à la Communauté de Communes du Trièves plusieurs obligations dont la maintenance des itinéraires inscrits (entretien, gestion de la signalétique et balisage).

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Isère, représentant de la Fédération Française de randonnée Pédestre dans son Département a notamment pour objet la gestion, la coordination et le développement des itinéraires de randonnée pédestre. Pour ce faire, il dispose d'un réseau d'associations et de baliseurs auquel il délègue des tâches de balisage et d'entretien.

L'association Circuit Pédestre du Trièves en fait partie et compte plus d'une centaine de membres issus des 27 communes du Trièves.

L'objectif de la présente convention est de mobiliser cette force bénévole locale en les missionnant pour effectuer le balisage peinture des itinéraires ainsi que le petit entretien des éléments naturels occultant la visibilité de la signalétique.

Une première convention établie sur la période 2020-2023 a permis de renouveler le balisage sur 425 km d'itinéraires. Le travail réalisé est très satisfaisant et participe à l'amélioration de la qualité des sentiers du Trièves. Il est proposé d'établir une nouvelle convention pour la période 2024-2027.

La convention est conclue entre la Communauté de Communes du Trièves et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Isère qui lui-même se charge de faire le lien avec l'association locale Circuit Pédestre du Trièves.

L'accord financier pour réaliser cette prestation en 2024 est de 22€/km puis augmentera annuellement de 1€ soit 23€/km en 2025, 24€/km en 2026 et 25€/km en 2027 conformément au barème suggéré par la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID: 038-200030658-20240212-2024_28-DE

La programmation est de 150km d'itinéraires rebalisés par an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Isère
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/2/24 et de sa publication le 19/2/24